



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 9 OCTOBRE 2015

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il échet de désigner un secrétaire de séance, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales. Monsieur le Maire propose la candidature de Madame Laurence IMPERAIRE BORONAD, Adjointe déléguée aux Affaires Sociales, au Logement, à la Santé et au Handicap.

A l'unanimité, Madame Laurence IMPERAIRE BORONAD, Adjointe au Maire, est désignée par le Conseil Municipal, secrétaire de séance.

Madame Laurence IMPERAIRE BORONAD procède à l'appel des présents. Le quorum étant atteint, conformément aux dispositions de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire ouvre la séance.

1- Intempéries des 3 et 4 octobre 2015 – Minute de silence

Monsieur le Maire : « Tout d'abord et avant tout, je voudrais vous remercier de votre présence, votre mobilisation à ce Conseil Municipal convoqué en urgence, pour échanger sur le rôle que peut avoir la commune de Vence dans le cadre de cette catastrophe climatique terrible ayant frappé les Alpes-Maritimes. Malgré le déploiement de moyens humains et matériels, nous déplorons la perte de vies humaines. Je tiens à témoigner, au nom de notre Conseil Municipal, notre soutien aux familles des victimes et notre solidarité pleine et entière aux Maires des communes du littoral, particulièrement touchées. Le bilan fait état de 20 morts dans le département des Alpes-Maritimes, dont 8 morts à Mandelieu-La-Napoule, 5 morts à Cannes, 3 morts à Biot, 3 morts à Vallauris Golfe-Juan et 1 mort à Antibes ainsi que de nombreux dégâts matériels.

Je vous demande d'observer pour ces victimes une minute de silence ».

Le Conseil Municipal observe une minute de silence.

Monsieur le Maire : « Je crois aujourd'hui, que c'est également l'occasion de rendre un hommage appuyé au travail des sapeurs-pompiers du SDIS 06, des forces de l'ordre, des polices municipales, des services départementaux et municipaux qui se sont mobilisés pour nous protéger et pour beaucoup au péril de leur vie.

Pour Vence, les remerciements vont aux services municipaux, services métropolitains, à la police municipale, aux pompiers, à la gendarmerie qui, par leurs interventions (plus de 30), ont permis que la commune n'ait eu à connaître que des dégâts matériels. Je voulais également dire que, pour les Vençois sinistrés, nous avons demandé à l'Etat la reconnaissance de catastrophes naturelles qui a été adressée au Préfet afin que le dossier soit examiné dans les plus brefs délais ».

2 - Opportunité de la procédure d'urgence de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire rappelle l'article L.2121-12 alinéas 3 et 4 du code général des collectivités territoriales : « le délai de convocation est fixé à 5 jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Maire en rend compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure ».

En application desdites dispositions, une convocation a été envoyée le 5 octobre 2015, soit trois jours francs avant la réunion du 9 octobre 2015.

Monsieur le Maire indique que, considérant les dramatiques conséquences des intempéries dans les Alpes-Maritimes dans la nuit du 3 au 4 octobre 2015 pour certaines collectivités territoriales de notre département, tout particulièrement sur les communes de Biot, Antibes, Cannes, Mandelieu la Napoule, Vallauris Golfe Juan et Villeneuve-Loubet, il a souhaité convoquer en urgence ce Conseil Municipal afin que la Commune s'associe au mouvement de solidarité en faveur de ces communes sinistrées et prévoie les actions de solidarité en faveur des sinistrés et desdites communes.

Monsieur le Maire, propose, en conséquence, au Conseil Municipal :

- **De se prononcer** sur l'urgence de ce Conseil Municipal extraordinaire.

Monsieur le Maire : « Je vous rappelle que l'article L.2121-12, alinéas 3 et 4 du code général des collectivités territoriales dispose que « *le délai de convocation est fixé à 5 jours francs. En cas d'urgence, le délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir être inférieur à un jour franc. Le Maire doit en rendre compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure* ».

En application de ces dispositions, je vous rappelle qu'une convocation vous a été adressée le 5 octobre 2015, soit trois jours francs avant la réunion du 9 octobre 2015.

Considérant les dramatiques conséquences des intempéries dans les Alpes-Maritimes dans la nuit du 3 au 4 octobre 2015 pour certaines collectivités territoriales de notre département, tout particulièrement sur les communes de Biot, Antibes, Cannes, Le Cannet, Mandelieu la Napoule, Vallauris Golfe Juan et Villeneuve-Loubet, j'ai souhaité convoquer en urgence ce Conseil Municipal afin que la Commune s'associe au mouvement de solidarité en faveur de ces communes sinistrées et prévoie les actions de solidarité en faveur des sinistrés et des dites communes ».

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

- **Se prononce** sur l'urgence de ce Conseil Municipal extraordinaire.

Ce à l'unanimité.

3 - Actions de solidarité en faveur des communes des Alpes-Maritimes sinistrées suite aux intempéries du 3 et 4 octobre 2015

Considérant les dramatiques conséquences des intempéries dans les Alpes-Maritimes dans la nuit du 3 au 4 octobre 2015 pour certaines collectivités territoriales de notre département, tout particulièrement sur les communes de Biot, Antibes, Cannes, Mandelieu la Napoule, Vallauris

Golfe Juan et Villeneuve-Loubet, Le Cannet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que la commune de Vence s'associe au mouvement de solidarité en faveur de ces communes sinistrées.

Ainsi, Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante qu'une aide humaine, matérielle et logistique a été déployée sur la commune de Villeneuve-Loubet dès le mardi 6 octobre ainsi qu'au Cannet à compter du 8 octobre. Une équipe de volontaires des services municipaux vençois intervient, munie d'engins, d'élagueurs et de camions-bennes, au Vallon du Mardaric afin de nettoyer et sécuriser le cours d'eau et remettre en état des équipements susceptibles d'être menacés par de nouvelles averses. Pour la commune du Cannet, l'intervention s'opère quartier de l'Aubarède, particulièrement sinistré lors des intempéries.

De plus, la Mairie et le CCAS de Vence centralisent à ce jour l'ensemble des aides aux sinistrés. Ainsi, une plateforme d'accueil des dons et/ou de matériel est opérationnelle à la Maison de La Vie Vençoise, depuis le 7 octobre dernier, du lundi au vendredi de 8h 30 à 12h 30 et de 14h 00 à 17h 00.

En outre, dans le cadre du réseau de l'Union Départementale des CCAS, le Centre Communal d'Action Sociale de Vence assurera, à compter de la semaine prochaine, l'intervention d'un travailleur social au profit du CCAS de Vallauris.

A cet égard, les personnes souhaitant s'associer à cette démarche de solidarité sont invitées à effectuer, des dons matériels (petits matériels, électroménager, matériel de puériculture, couches tout âge, colis alimentaires (denrées non périssables), etc...) à la Maison de la Vie Vençoise.

Les dons matériels seront acheminés par l'intermédiaire des CCAS des communes sinistrées.

En ce qui concerne les dons financiers, ces derniers sont à déposer, soit auprès du CCAS de Vence, de l'Union Départementale des CCAS, ou Centre Médico-social de Vence, soit également par chèque à l'ordre des associations suivantes : « Secours Catholique », « Secours Populaire », « Entr'aide paroissiale », « Entr'aide protestante », « Croix Rouge Française – Sinistrés des inondations » et « Restaurant du Cœur ».

Les sommes recueillies seront affectées aux associations caritatives œuvrant sur le terrain.

Monsieur le Maire précise enfin que la ville de Vence a déposé officiellement le 7 octobre dernier une demande de reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes pour les éventuels sinistrés vençois.

Monsieur le Maire, propose, en conséquence, au Conseil Municipal :

- **D'approuver** les actions de solidarité engagées par la commune en faveur des communes des Alpes-Maritimes sinistrées, suite aux intempéries du 3 et 4 octobre 2015.
- **D'approuver** l'intervention des services municipaux au-delà du ressort territorial de la commune de Vence.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Monsieur le Maire : « Sur ce point, je vous propose que la commune de Vence s'associe à ces actions de solidarité en faveur de ces communes sinistrées. Je voudrais quand même faire un point sur ce qu'il s'est passé à Vence.

Concernant la voirie, les intempéries ont engendré différents désordres liés aux charrois de graves et à la chute d'arbres sur les voies de circulation, route de Saint-Paul, en particulier, avenue Emile Hugues, avenue de Provence, chemin de Vosgelade, chemin de la Tour et chemin de la Plus Haute Sine.

Concernant l'ensemble des sites, dès le samedi 3 octobre à 20h 00, les services municipaux d'astreinte ont été mobilisés ainsi que ceux de la Métropole afin que les voiries puissent être restituées à la circulation des usagers.

Concernant un point particulier, certainement le plus gros dégât observé sur la commune, c'est le péré de l'avenue de Provence. Les opérations de reprise de ce mur de soutènement, après la mise en sécurité opérée dès le 4 octobre, interviendront durant les vacances de la Toussaint. Les 12 et 13 octobre prochain où le chemin de Provence sera fermé à la circulation, pour reprendre ce péré.

Concernant les bâtiments municipaux, des infiltrations d'eau se sont produites dans la salle Falcoz, à l'école Chagall et des dommages également ont été constatés sur les espaces piétons du Tennis des Cayrons.

Je vous informe qu'une aide humaine, matérielle et logistique a été déployée sur la commune de Villeneuve-Loubet dès le mardi 6 octobre ainsi qu'au Cannet à compter du 9 octobre. Une équipe de volontaires des services municipaux vençois est intervenue munie d'engins, d'élagueur et de camions bennes au vallon du Mardaric afin de nettoyer et sécuriser le cours d'eau et remettre en état les équipements susceptibles d'être menacés par de nouvelles averses. Pour la commune du Cannet, l'intervention s'opère quartier de l'Aubarède, particulièrement sinistré lors des intempéries.

J'ai eu Lionel Lucas, Député Maire de Villeneuve Loubet, au téléphone qui m'expliquait que les gens qui y résident à l'année qui connaissent des difficultés financières. Je souhaite remercier du fond du cœur les services municipaux, Nicolas Chazez, Jérôme Bucher ainsi que toute l'équipe qui interviennent et qui, à eux seuls, avec leur bras et avec les quelques engins qui ont été amenés sur place, ont réussi à ramasser environ 20 tonnes de gravats, de débris, de morceaux de ces mobil-homes. A ma demande et avec l'intervention de Jérôme Bucher, Directeur du Centre Technique Municipal et de Nicolas Chazez, la commune a mobilisé les agents suivants :

- Services Espaces Verts :
Andréas GUERINI
Frédéric DESIDERATO
Didier RAMORINO
Yves MUNIER

- Maçonnerie :
Gregory LEBECQ
Kevin NOEL
Kevin LARCHER

avec cinq véhicules. Ainsi à compter de mardi dernier, à Villeneuve-Loubet, les agents ont ainsi retiré du vallon du Mardaric près de vingt tonnes de végétaux qui ont été charriés dans le lit du vallon du Mardaric par les intempéries. Ces mêmes agents interviennent aujourd'hui au Cagnet, quartier de l'Aubarède.

Je me suis rendu ce matin au Centre Technique Municipal à 7h 30, pour rencontrer l'ensemble des équipes du Centre Technique Municipal et vraiment, je pense que vous vous associez à moi. Nous remercions très chaleureusement les services municipaux, et plus particulièrement les agents que je viens de citer et je voudrais qu'on les applaudisse.

Nous les félicitons. Nous félicitons également l'ensemble du personnel communal, des services techniques, de la police municipale, la gendarmerie, les pompiers de la commune de Vence, qui sont intervenus. Merci du fond du cœur à eux tous et puis nous avons reçu également une lettre de remerciement de Lionnel Lucas qui date de ce matin : « Monsieur le Maire, suite aux intempéries qui ont fortement touché notre département, vous avez spontanément proposé à notre commune de Villeneuve Loubet, touchée par les intempéries du 3 et 4 octobre 2015, votre aide par la mise à disposition de moyens humains et matériels. La mobilisation exceptionnelle des services techniques de votre commune a permis de venir très rapidement en aide aux sinistrés et leur apporter un soutien efficace. Au nom du conseil municipal et de Villeneuve-Loubet, je tiens à vous adresser mes plus vifs remerciements, etc... ». Je crois, après avoir vu le personnel communal ce matin, qu'ils ont été particulièrement bien accueillis par la commune de Villeneuve-Loubet.

En outre, dans le cadre du réseau de l'Union Départementale des CCAS, le Centre Communal d'Action Sociale de Vence assurera, à compter de la semaine prochaine, l'intervention d'un travailleur social au profit du CCAS de Vallauris. A cet égard, les personnes souhaitant s'associer à cette démarche de solidarité sont invitées à effectuer des dons matériels (petits matériels électroménager, matériel de puériculture, couches tout âge, colis alimentaires (denrées non périssables), etc...) à la Maison de la Vie Vençoise.

Il est également important de rappeler l'initiative des associations de parents d'élèves qui se sont réunis autour de la volonté de récolter, dans chacune des écoles de Vence, du matériel pour les écoliers de communes sinistrées.

Par ailleurs, une plateforme d'accueil des dons et de matériel est opérationnelle à la Maison de La Vie Vençoise, depuis le 7 octobre dernier, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 14h à 17h.

En ce qui concerne les dons financiers, ces derniers sont à déposer, soit auprès du CCAS de Vence, de l'Union Départementale des CCAS, ou Centre Médico-social de Vence, soit également par chèque à l'ordre des associations suivantes : « Secours Catholique », « Secours Populaire », « Entr'aide paroissiale », « Entr'aide protestante », « Croix Rouge Française – Sinistrés des inondations » et « Restaurant du Cœur ». Les sommes recueillies seront affectées aux associations caritatives œuvrant sur le terrain.

Je vous précise enfin que la ville de Vence a déposé officiellement le 7 octobre dernier une demande de reconnaissance de l'Etat de catastrophe naturelle auprès de Monsieur le Préfet des Alpes-Maritimes pour les éventuels sinistrés vençois.

Que pourrais-je rajouter à ce triste bilan mais qui, aujourd'hui, a son versant positif ; c'est-à-dire cette solidarité spontanée qui s'est éveillée très rapidement après les événements. Je vous propose, en conséquence, d'approuver les actions de solidarité engagées par la commune en faveur des communes des Alpes-Maritimes sinistrées, suite aux intempéries des 3 et 4 octobre 2015 ; d'approuver l'intervention des services municipaux au-delà du ressort territorial de la commune de Vence et de m'autoriser à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Mais préalablement à ce vote, vous avez chacun et chacune la parole ou des questions à poser probablement.

Monsieur Daugreilh : « Monsieur le Maire, je crois en ce qui concerne la demande de catastrophe naturelle, dans la liste que j'ai vu apparaître qui a été retenue par le Préfet, mais surtout par le Ministère de l'Intérieur, la ville de Vence n'a pas été retenue. Je ne sais si je me trompe ».

Monsieur le Maire : « En urgence, la reconnaissance en catastrophe naturelle pour la commune de Vence a été retenue par le Conseil des Ministres pour les 14 communes des Alpes-Maritimes les plus sinistrées. Nous devons, à la demande du Préfet des Alpes-Maritimes, compléter un dossier pour obtenir la reconnaissance de cet état. Les dégâts n'ont pas encore été évalués pour la commune. Nous n'avons à connaître que des dégâts matériels. Il s'agit essentiellement de cailloux, un mur effondré mais sans rapport avec les événements. Véritablement nous avons été épargnés ».

Monsieur Lebigre : « Monsieur le Maire, donc effectivement cet épisode tragique nous fait penser que la nature reprend ses droits. Evidemment, sur notre commune, nous ne sommes pas épargnés par les risques naturels. A chaque pluie, vous devez, comme moi, penser au Pra de Julian, puisque c'est un dossier qui me tracasse depuis de nombreuses années. Je sais que le 10 octobre 2014, vous avez été reçu par Madame Genin au Ministère de l'Ecologie et que, suite à cette réunion, il était convenu que la commune fasse une étude coût-avantages puisque c'est ce qui a été déterminé en relation avec la DDTM. Je voudrais savoir où en est ce dossier. Les riverains se plaignent de ne pas avoir d'information. Connaissant votre goût pour la

communication, je voudrais que vous nous en disiez un peu plus aujourd'hui, puisque je pense que cela vous tracasse autant que moi, comme toutes les personnes sur ce secteur ».

Monsieur le Maire : « Oui bien sûr, d'ailleurs dimanche matin, à la première heure, j'ai été au Pra de Julian où j'ai rencontré un riverain, Monsieur Réitano.

Nous avons examiné l'état des lieux. Il n'y avait rien de particulier à noter à ce moment là. Par contre, nous avons convoqué, dès le lendemain, une réunion avec les services techniques sur ce dossier du Pra de Julian et nous étudions en ce moment la possibilité, compte tenu de l'instrumentation, sur laquelle nous nous étions engagés sur le site, d'avoir un relevé de ce qu'il pourrait éventuellement se passer à la suite des pluies sur le secteur du Pra de Julian. Voilà ce qui est aujourd'hui en place. L'étude coût-avantages a été réalisée. La communication avec les habitants du Pra de Julian est en marche puisque nous allons leur envoyer un courrier pour leur proposer une réunion qui aura lieu le 5 novembre prochain. Il n'y a pas aujourd'hui de nouveautés particulières sur ce terrain, en dehors des points suivants : la destruction des maisons en zone aval a été faite, l'instrumentation a été faite, le drainage des eaux pluviales va commencer probablement en 2016 avec la Métropole, avec les retards que peut parfois prendre cette dernière. Par ailleurs, nous sommes en train de constituer ce dossier qui est pratiquement finalisé pour voir de quelle façon le CGEDD, dont vous aviez commandé l'étude, pourrait d'une façon ou d'une autre, moduler sa position sur un certain nombre de maisons qui nous permettrait du coup d'obtenir le fonds Barnier, soit en totalité, soit au moins à hauteur de 50 %. Pour l'instant, il est trop tôt pour en dire plus, mais cette étude coût-avantages a été faite et nous allons la communiquer le 5 novembre aux habitants du Pra de Julian ».

Madame Double-Battistella : « Tout d'abord, je m'associe aux questions qui ont été posées par Monsieur Daugeilh et Monsieur Lebigre sur la commune de Vence. On peut se féliciter qu'il n'y ait eu que peu de dégâts. C'est vrai que l'on peut s'inquiéter pour les habitants du Pra de Julian. Mais ce que je voulais apporter, c'est vous dire que je suis heureuse que Vence ait pu répondre, de façon réactive, au besoin de solidarité pour toutes ces communes particulièrement touchées. Parce que malheureusement dimanche matin, j'ai été amenée à prendre la route, passer le Camping du Sourire et j'ai vu des choses bien tristes. Cela m'a beaucoup émue. J'ai été également au Cannet puisque mon beau-père a été transféré de la maison de retraite de Biot qui a été inondée. Donc, j'ai vu le traumatisme des personnes, du personnel de cette maison qui n'a pas pu faire le nécessaire pour en sauver trois. Je pense que les Alpes-Maritimes ont très bien réagi et je félicite la commune de Vence pour sa réactivité ».

Madame Imperaire-Boronad : « Pour rebondir sur les propos de Madame Double-Battistella au sujet du traumatisme psychique de certaines de ces personnes, je tiens à préciser, si vous connaissez des personnes qui ont été touchées par ces événements, que l'association « ARJES » met en place des permanences gratuites. On a reçu, cet après-midi, cette information. On a donc leur numéro de téléphone (04.92.60.78.00) et ils peuvent se rendre en Mairie de Vence s'il y a besoin ou bien dans pleins de communes du département. C'est une association qui aide les victimes et qui peut aider dans certaines procédures.

Egalement, le RSI a mis en place un dispositif d'urgence. Demain après-midi, le Secours Populaire de Vence ouvrira exceptionnellement son magasin pour récolter des fonds pour les sinistrés. Je tiens encore une fois à remercier l'ensemble des associations caritatives. Nous en avons rencontré une partie mardi matin en réunion et je les remercie pour leur très forte mobilisation. La Croix Rouge Française fait demain matin au Centre Leclerc une collecte de denrées non périssables. Nous remercions la gérante du Casino de Vence qui s'est fortement mobilisée. Pour adresser vos dons à la Croix Rouge, une petite particularité : bien indiquer sur les chèques « Croix Rouge Française – Sinistrés des inondations des Alpes Maritimes ». Je vous remercie ».

Madame Ferrero : « Je voulais évoquer la solidarité spontanée que l'on a vu à Vence de la part de citoyens qui ne sont pas en association et qui collectent des biens qu'ils vont distribuer au camping du Sourire, aux familles sinistrées en répondant aux besoins précis de ces personnes ».

Madame Yot : « Une demande a été faite pour entreposer des meubles, car il n'y a pas de locaux assez grands. Est-ce qu'il serait possible que la Mairie puisse fournir un local quelque part pour que les gens puissent déposer ces meubles et après les amener aux sinistrés ».

Monsieur le Directeur des Services Techniques : « J'ai été saisi, ce matin, par les pompiers par l'intermédiaire de Madame Sattouet pour, je pense, la même demande. Actuellement, en termes d'espaces de stockage, nous n'en disposons pas. Malgré tout, on fait en sorte de dégager des espaces. S'il y a des demandes particulières, il faut se rapprocher de Monsieur Bucher ou de moi-même. On étudiera, avec l'accord de Monsieur le Maire, ce qu'il est possible de faire. Sachez que l'on va libérer un espace de 50 m² au niveau des anciens locaux rue Alphonse Toreille pour répondre à la demande qui a été faite ce matin ».

Madame Yot : « Est-ce que la ville de Vence est affiliée à l'application de Météo France en ce qui concerne les alertes ? ».

Monsieur le Maire : « Il y a un protocole. Personnellement, j'ai reçu, comme tous les Maires et responsables des questions de sécurité, une alerte de la Préfecture. La Préfecture retransmet l'alerte de Météo France. En tout état de cause, j'ai reçu l'alerte vigilance orange dans l'après midi du samedi de la part de la Préfecture, comme toute une série de personnes autour de cette table. Cela pose une vraie question. Il y a une forme de routine à la vigilance de l'alerte orange. Finalement, cela devient quelque chose de fréquent, je me suis exprimé sur cette question. J'ai posé la question un peu brutalement. Combien faut-il de morts pour avoir une alerte Rouge ? En la matière, il y a eu probablement de la part de Météo France sous estimation du véritable risque. En même temps, il s'est passé des phénomènes météo qui sont parfois impossibles à prévoir ; qui ont pris au dépourvu les plus grands météorologistes. Avec un phénomène extrêmement localisé, sur 15 km², une conjonction de bulles chaudes avec de l'air humide, un relief particulier. Encore une fois, les services de la Préfecture retransmettent les alertes des météorologistes. Après sur notre département, cela pose un certain nombre de questions sur l'urbanisation. On a un département qui s'appelle les « Alpes Maritimes » avec des montagnes qui tombent dans la mer. Cela fait des pentes pour l'eau. On a un littoral qui est déjà extrêmement urbanisé. Un moyen pays qui tend à le devenir. La loi Duflo ne va pas du tout améliorer les choses. Je dis que la loi Duflo va aggraver ce type de phénomène puisque vous le savez maintenant dans le cadre de la loi ALUR il n'y a plus de limitation du coefficient d'occupation des sols. On arrive ainsi à des tsunamis à l'envers. Des tsunamis qui viennent de la terre. Lorsque l'on voit ce qu'il s'est produit à Cannes avec une vague qui arrive de la terre. C'est absolument terrifiant. Encore une fois, il s'agit de ne charger personne, mais ce qui est certain, en ce qui concerne le Moyen-pays et l'urbanisation annoncée dans le cadre de cette loi ALUR, cela nous pose à nous tous de réels problèmes de fond sur la possibilité, non seulement d'appliquer cette loi, mais également sur les risques qu'elle peut faire courir à terme sur la population. Sachant que ce type d'épisode sera malheureusement de plus en plus fréquent. Le réchauffement climatique, c'est également des événements météorologiques extrêmement puissants, des pluies diluviennes qui vont se multiplier. Il faut avoir bien cela en tête. La modification du PLU que nous conduisons actuellement qui vise à augmenter les coefficients

de végétalisation sur les parcelles dans le cadre des opérations de constructions s'inscrit dans ce sens. Je pense que, d'une certaine façon, cet épisode terrible va peut-être, et je l'espère, nous aider à être entendu par les services de l'Etat sur ces questions d'urbanisation dans le Moyenn-pays ».

Monsieur Lebigre : « Juste une petite précision, c'est vrai que les services de l'Etat hésitent toujours à déclencher l'alerte Rouge, mais par contre des alertes Oranges sont fréquentes. C'est ce point là qu'il faut revoir. A l'époque, il avait été abordé de doter les Maires des communes, notamment d'un téléphone cellulaire parce qu'à Draguignan, en 2010 lors des inondations, il n'y avait plus de réseau téléphonique, plus d'électricité. Les pompiers étaient inondés également. Donc, je pense qu'il serait opportun de relancer cette démarche. Une commission sénatoriale avait été mise en place à l'époque pour essayer de comprendre ce qu'il s'était passé. J'avais d'ailleurs participé à cette réunion. Je crois qu'aujourd'hui, on est quasiment dans le même scénario. Il faudrait prendre à la limite une précaution de plus lorsqu'il y a une alerte Orange et trouver un système pour alerter chaque habitant ».

Monsieur le Maire : « Ce qui est clair aussi aujourd'hui, c'est que j'ai demandé aux services que nous réfléchissions en la matière. Il y a le plan communal de sauvegarde. Il y a des procédures. Nous sommes entraînés pour que les choses se passent au mieux. Mais je pense, qu'au regard de ce qu'il s'est passé, il est important de mettre en place des procédures encore plus serrées, c'est ce que j'ai demandé aux services. L'acquisition d'un téléphone satellitaire permettrait d'être le plus efficace possible dans le cadre de ces problèmes ».

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, délibère et :

- **Approuve** les actions de solidarité engagées par la commune en faveur des communes des Alpes-Maritimes sinistrées, suite aux intempéries du 3 et 4 octobre 2015.
- **Approuve** l'intervention des services municipaux au-delà du ressort territorial de la commune de Vence.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des documents relatifs à ce dossier.

Ce à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 15h 35.

Compte-rendu affiché en Mairie le 15 octobre 2015.

**Le Maire,
Loïc DOMBREVAL**



